

blette de chocolat. Chaque tablette de thé pèse environ 110 grammes (1.705 grains).

. . .

Pour guérir la fièvre des foins, prenez une livre de feuilles d'angélique sauvage (avec ou sans tiges, graines et fleurs); faites bouillir dans deux pintes d'eau et laissez réduire à une pinte; tamisez. Partagez cette pinte en trois parties, c'est-à-dire une chopine et deux demi-chopines. Le premier jour, prenez le douzième de la chopine, toutes les heures—douze doses. Le deuxième jour, prenez un douzième d'une des demi-chopines, toutes les heures, et, le troisième jour, absorbez la même quantité, c'est-à-dire un douzième d'une demi-chopine.

BUREAU DE CONTRÔLE

Bien que nous ayons déjà parlé dans ces colonnes du vote que seront appelés à donner le 20 septembre, les électeurs de Montréal, nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs de Montréal, quelle est la signification des questions auxquelles ils auront à répondre au jour du referendum.

Nous aurons d'ailleurs à revenir sur ce sujet, mais nous croyons qu'il est utile dès maintenant de bien préciser la question du Bureau de Contrôle.

Faut-il que les membres du Bureau de Contrôle soient élus par les citoyens ou doivent-ils être pris parmi les chefs de service de l'administration municipale, comme le demandent un certain nombre d'échevins?

Voilà un des points sur lesquels les électeurs auront à se prononcer le 20 septembre et nous ne croyons pouvoir mieux faire, pour mettre nos lecteurs en mesure de se prononcer, que de leur exposer les vues d'un homme qui, par les diverses situations qu'il a occupées au sein du Conseil Municipal d'abord et à sa tête ensuite, est bien placé pour éclairer nos concitoyens sur la portée du vote qu'ils auront à donner.

M. Hormisdas Laporte, ancien échevin, ancien président du comité des finances et ancien maire de Montréal, interrogé par un de nos confrères de la presse quotidienne, sur ce que devrait être le futur Bureau de Contrôle, s'est exprimé ainsi:

"Différents modes de choisir les membres de ce bureau ont été suggérés; quelques-uns voudraient qu'ils soient nommés par le gouvernement; mais cela n'est pas démocratique; ce serait porter une atteinte à l'autonomie municipale, pour laquelle les échevins ont lutté pendant tant d'années. Pour ce motif même le gouvernement provincial ne se prêterait pas à une semblable proposition. Le choix et la nomination par le Board of Trade, la Chambre de Commerce et autres corps représentatifs ont aussi été sug-

gérés, mais cette idée a été mise de côté, n'étant pas pratique. Quel droit, a-t-on dit, les membres des corps commerciaux ont-ils d'élire des commissaires pour gérer les affaires de la ville, alors que ceux qui ne sont pas membres, qui pourraient être des hommes de profession ou des ouvriers, et tout aussi bien qualifiés pour choisir des membres du Bureau de contrôle, n'auraient pas de voix à donner sur cette matière.

"Ce ne sera pas toutefois sur les détails que le vote sera pris le 20 septembre prochain: la question posée aux électeurs est celle-ci: Voulez-vous un Bureau de contrôle élu par le peuple, ou êtes-vous en faveur d'un Bureau des Travaux nommé par le Conseil de Ville? On peut apprécier les efforts que font les échevins pour s'assurer la nomination d'un Bureau des Travaux, comme moyen de sortir des embarras présents; c'est la meilleure preuve de la nécessité d'un changement. C'est la pression de l'opinion publique qui a provoqué ce sentiment. Il y a quelques années on se serait moqué d'une proposition pareille, mais les développements du système de patronage et la campagne éducationnelle faite par les journaux ont amené ce revirement. Je puis croire que les échevins qui sont en faveur d'un Bureau des Travaux sont sincères, je crois aussi qu'ils se trompent beaucoup sur les moyens à employer pour atteindre le but désiré. Si les chefs de départements étaient organisés en un Bureau des Travaux nommé par le Conseil de Ville, il est naturel qu'on s'attende à ce qu'ils subissent plus ou moins l'influence de ceux qui les auront nommés. Ils seraient à peine aussi indépendants que ceux qui sont élus par les contribuables. Le Bureau de contrôle élu par les citoyens serait parfaitement libre d'agir au meilleur de son jugement. Les membres auront un siège et une voix parmi les échevins et seront en mesure d'exposer, en les recommandant sans crainte à leurs collègues, les échevins, leurs vues sur les besoins de l'administration civique, et un veto ne pourrait être opposé à leur politique que par une forte majorité du conseil.

"Que le public, par son vote, fasse un bon choix, je n'ai aucune crainte à cet égard, déclare M. Laporte. J'ai pleine confiance dans le bon jugement des contribuables, aidés des renseignements fournis par la presse. Mais supposons que deux ou même quatre des membres de la Commission ne soient pas à la hauteur, ou soient enclins à ne pas agir avec droiture. Je crois qu'un homme convenable, honnête et doué de vigueur morale, serait capable de tenir la balance du pouvoir et de maintenir les autres dans le droit chemin. Ceux-ci n'oseraient pas mal agir de crainte d'être certainement dénoncés. On ne peut concevoir un Bureau entièrement incapable et sans principes.

"J'espère que l'électorat donnera la preuve qu'il possède un idéal élevé dans le choix de la commission et aussi dans celui du prochain conseil. Le jour approche où une fois de plus l'on considérera comme un grand honneur d'être échevin, comme cela a lieu dans les villes de la Grande-Bretagne et du Continent. Les fonctions des échevins seront purement législatives. Ils ne seront pas intéressés dans l'achat de chevaux, de fourrage, de pierres, d'enseignes de rues, non plus que dans l'impression de la "Gazette Municipale."

"Une lourde responsabilité pèsera sur les épaules des citoyens le 20 septembre et j'espère que tous ceux qui seront appelés à exercer leur droit de vote saisiront cette occasion qui se présente de moderniser notre système administratif. Leur honneur est engagé à agir à cette date. Ce sera un événement qui fera époque, et le bien-être de la Cité dépend de la sagesse de leur décision, dans une mesure dont plusieurs ne se sont pas encore rendu compte. S'ils refusent l'occasion qui se présente maintenant d'adopter le meilleur mode de gouvernement civique, il se passera probablement beaucoup de temps avant qu'une autre occasion ne soit offerte. Le gouvernement au moyen de comités était ce qu'il fallait à un moment donné, mais la ville est devenue trop vaste aujourd'hui, et le système de patronage est devenu un abus par trop dispendieux et scandaleux, pour ne pas dire une nuisance et un gêne aux échevins eux-mêmes et un obstacle aux travaux publics de la ville.

"Je voudrais qu'il n'y eût qu'un échevin élu par quartier, bien que la question du nombre soit de peu d'importance, comparée à celle de l'administration elle-même.

"Avec l'abolition du système de comités, nous n'aurons pas besoin d'un conseil trop nombreux. En 1898 j'ai réussi à faire adopter par le Conseil une motion réduisant de onze à huit le nombre des comités, mais la tendance a été depuis à augmenter les comités et à accroître leurs attributions.

"Je suis très heureux de voir que vraiment semblablement, tout cela prendra fin et que les affaires de la ville seront administrées d'une façon pratique."

Les biscuits produits par la Canadian Biscuit Co., Ltd., de Ste-Anne de la Pêrade, province de Québec, sont des biscuits délicieux. Essayez-les, vous vous en trouverez bien. Cette compagnie a des représentants à Montréal, Québec et Chicoutimi, comme vous pouvez le constater en lisant son annonce dans une autre page de ce journal.

Personnel

—M. Charles Chaput, chef de la maison L. Chaput, Fils et Cie, est de retour à Montréal depuis le commencement de cette semaine.

M. Charles Chaput a passé les cinq dernières semaines à Old Orchard Beach